

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 06 mai 2026

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE L'AÏD AL-ADHA 2026

La Préfecture du Rhône et la Grande Mosquée de Lyon prennent de concert des dispositions relatives à la célébration de la fête de l'Aïd Al-Adha (encore appelée Aïd el-Kebir) qui devrait débiter autour du 27 mai 2026.

Comme chaque année, pour permettre le déroulement de l'Aïd Al-Adha dans les meilleures conditions sanitaires, un arrêté préfectoral prescrit des mesures temporaires applicables du 04 mai au 08 juin 2026 :

- **le transport et la livraison** de bovins, moutons et chèvres **sont interdits** en dehors des abattoirs agréés et des lieux d'élevage régulièrement déclarés à l'établissement départemental d'élevage (EDE).
- **le don ou la vente des animaux** de ces espèces à d'autres personnes que des professionnels de l'élevage sont également **interdits** ;
- cet arrêté rappelle que **la détention de ces animaux vivants** par des personnes non déclarées comme éleveur à l'EDE est **strictement interdite**.

La détention de bovins, moutons et chèvres dans des conditions irrégulières ou leur transport dans des voitures exposent les particuliers à des amendes de 750 €.

Le jour de la fête de l'Aïd Al-Adha, les abattoirs agréés du département dont la liste figure dans le tableau ci-après seront ouverts pour le Rhône :

Commune	Société	Téléphone	Adresse	Espèces abattues
St Romain de Popey	Rhône Ouest - SECAT	04 74 26 80 10	839 route de Sarcey – ZA La Poste - 69490 St Romain de Popey	Ovins (sur réservation auprès des éleveurs fournisseurs)
Givors	Abattoir Delorme - Gaec Buffin – Beaudoin	Complet, pas de nouvelle réservation possible	1932 route du Drevet, 69700 Givors	Ovins (fournis par l'abattoir)

Afin de répondre à toutes les demandes, les particuliers désirant s'approvisionner en animal sacrifié ou les éleveurs désirant faire abattre leurs agneaux à cette occasion, pourront également contacter les établissements d'abattage agréés à proximité du département. Cette liste sera fournie ultérieurement.

Il est rappelé en effet que le recours à l'abattage hors abattoir agréé est un délit réprimé par une peine de 6 mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. De plus, il fait encourir des risques sanitaires aux consommateurs, puisque la viande et les abats consommés ne seront pas issus de carcasses d'animaux inspectés par les services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Vigilance sanitaire :

Cette année la présence sur les territoires européens, turques et africains, de maladies graves et très contagieuses pour les animaux (dont notamment la dermatose nodulaire contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, la clavelée et peste porcine africaine) doit amener à la plus grande vigilance et rigueur lors d'importation de ruminants à l'occasion de l'Aïd. L'objectif est en effet que ces maladies ne soient pas introduites sur le territoire français actuellement indemne de celles-ci et ainsi d'en prémunir les élevages français.

En particulier, est rappelé que :

- l'approvisionnement en animaux au statut sanitaire connu, issus de pays indemnes des maladies ci-dessus (et disposant donc de certificat sanitaire d'importation) et le nettoyage et désinfection des véhicules de transports et matériels sont à respecter scrupuleusement ;
- sont interdits toute introduction d'animaux originaires de pays de l'union européenne et hors de l'union européenne dans les véhicules particuliers et hors des points d'introduction officiels (aéroports et ports).

Pour finir, au vu des enjeux identifiés ci-dessus, des contrôles seront diligentés par les services de l'État ; toute infraction constatée sera à ce titre sévèrement sanctionnée.

Pour plus d'information, un guide pratique spécifique à la fête de l'Aïd el-Kebir est accessible sous [ce lien](#).

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI
Tél : 07 72 35 63 75
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69